

**Groupe de travail Nouveau Réseau de Proximité
du 21 février 2020**

**Fiche 3
Les mesures d'accompagnement RH**

La transformation de son réseau vise à conforter le rôle de la DGFiP dans ses missions. Elle permettra aux agents qui le souhaitent d'exercer des fonctions différentes, de prendre de nouvelles responsabilités et de travailler plus étroitement avec d'autres partenaires publics particulièrement dans le cadre des espaces France Services. Des perspectives seront offertes à tous, notamment aux cadres, par la création de nouveaux postes responsabilisants.

La DGFiP prendra le temps qu'il faut pour mener à bien cette réforme, et pour que des solutions appropriées respectant au mieux les intérêts personnels et professionnels soient apportées aux agents concernés.

La concertation a conduit à limiter le nombre d'agents qui seraient appelés à s'éloigner pour rejoindre leur futur service sous le double effet d'une part, d'un moindre resserrement du réseau (augmentation du nombre de SGC de plus de 15% par rapport aux propositions de début de concertation) et d'autre part, du recours aux solutions de travail à distance (augmentation du nombre d'antennes). Ceux qui sont concernés par des changements de lieu de travail ont la garantie de rester sur leur département d'affectation, ils feront l'objet d'un accompagnement particulièrement étoffé.

Les changements d'affectation seront systématiquement accompagnés et les situations individuelles prises en compte.

Celles et ceux qui décideront de suivre leur métier bénéficieront d'une priorité de mutation et d'un accompagnement financier. S'ils doivent s'éloigner de leur précédent lieu de travail, ils bénéficieront du versement d'une prime de restructuration de service dont le montant a été revalorisé. Si ce changement de fonctions nécessite une formation permettant l'adaptation de leurs compétences à leur nouvel emploi, ils pourront prétendre au versement d'une indemnité en fonction du nombre de jours de formation suivi.

De même les nouvelles règles de gestion mises en œuvre dans le cadre de la départementalisation intègrent des priorités pour les agents directement concernés par les restructurations.

La formation aux évolutions des métiers est également organisée pour accompagner les agents.

Un dispositif spécifique des agents volontaires pour rejoindre une France Services a été défini, pour les accompagner dans cette nouvelle mission (règles de gestion, formation, ...). Une fiche sur la situation des agents de la DGFIP en France Services a été diffusée aux réseaux et mise en ligne sur Ulysse (espace du NRP) fin janvier 2020.

Enfin l'accès au télétravail et au travail à distance est encouragé pour permettre à celles et ceux qui en ont besoin d'en bénéficier.

Concernant les cadres, la DGFIP a obtenu dans le cadre du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines des fonds pour mettre en place un plan d'accompagnement dédié, pour renforcer les dispositifs existants (formation, tutorat, ateliers de management participatifs) et développer de nouvelles offres de services (bilan de compétences, coaching).

La Gpeec des cadres fait également l'objet de travaux tenant compte des perspectives du nouveau réseau.